

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CAP COLOR

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente sont donc systématiquement portées à la connaissance de tout Client préalablement à la passation d'une commande à la Société. En conséquence, toute commande passée à la Société entraîne l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions, sauf conventions expresses contraires. Elles s'appliquent en France Métropolitaine uniquement, à compter du 01/01/2023, et remplacent en conséquence tout texte antérieur. Elles valent dans tous les cas sur tout autre document du Client et sur tout autre document émis qui n'a qu'une valeur indicative (tel que renseignement fourni de façon directe ou publicitaire sur les produits, description et renseignement sur prospectus, catalogues, tarifs, reproduction...). Elles sont modifiables sans préavis et sont applicables aux ventes réalisées postérieurement à la modification.

2. COMMANDE

Le Client doit s'assurer que les produits et leurs modalités de mise en œuvre, sont conformes aux spécificités techniques applicables et notamment aux D.T.U. (document technique unifié). Le Client est entièrement responsable des informations communiquées et reportées sur ses instructions orales ou écrites dans le bon de commande. Toute commande est acceptée ou pas en considération de la situation financière, juridique et matérielle du Client.

3. ANNULATION

Par le vendeur : nous nous réservons le droit d'annuler la vente, totalement ou partiellement, en cas de force majeure ou d'événements susceptibles d'arrêter ou de réduire la fabrication ou le transport de la marchandise, ou d'empêcher l'exécution normale du marché ainsi qu'en cas de changement de la situation du débiteur, mettant en péril nos créances pour quelque cause que ce soit.

Par l'acquéreur : il ne peut procéder à aucune annulation de commande ferme sans notre accord exprès et écrit. Cette annulation si elle obtient notre accord donne obligatoirement lieu de paiement par l'acquéreur, à titre de dédommagement d'une indemnité forfaitairement fixée à 20% du montant de la commande.

4. PRIX

Les commandes sont enregistrées aux prix et aux conditions en vigueur au moment de leur acceptation. Le tarif appliqué correspond à celui de la catégorie du client. Ces prix et conditions sont valables sauf charges nouvelles ou modification du tarif général, intervenues avant la livraison. Nos marchandises sont facturées au prix du jour de l'expédition.

5. PAIEMENT

Nos factures sont payables comptant et sans escompte, sauf dérogation acceptée expressément et par écrit. Dans le cas de retard de paiement à l'échéance, toutes les sommes dues, même celles qui ne sont pas échues, deviennent immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable. La Société pourra suspendre l'exécution des commandes restant à exécuter jusqu'au paiement de ce terme. Ces sommes porteront de plein droit intérêt au taux de base bancaire majoré de deux points sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Toute poursuite contentieuse, par un mandataire ou représentant de notre société pour le recouvrement d'une créance entraînera de plein droit une majoration de 15% des sommes dues avec un minimum de 70€.

Tout règlement rejeté par la banque pour incident de paiement fera l'objet de facturation au client des frais bancaires supportés par le vendeur.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.

6. LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils ne peuvent engager le vendeur en cas de force majeure ou d'empêchement survenant dans la disponibilité des produits.

Tout retard de paiement, de la part du client, nous autorise à cesser momentanément nos livraisons.

Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'attribution de dommages et intérêts qu'elle qu'en soit la cause.

Pour les commandes spéciales (produits non stockés), le client supportera le port y afférant.

7. TRANSPORT

La Société pourra proposer au Client une prestation payante suivant le tarif de transport en vigueur au moment de la passation de la commande. La prestation est intégrée à la commande et facturée. Les produits voyageront aux risques et périls du Client nonobstant qu'ils soient vendus franco de port et de droit comme indiqué ci-dessus. Il appartient au Client de sauvegarder les droits de la Société vis-à-vis du transporteur. Le Client s'engage à émettre toutes réserves sur les vices apparents ou sur la non-conformité des produits livrés par rapport aux produits commandés sur le bon de livraison en prenant possession des produits, lesdites réserves devant être confirmées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours suivant la livraison conformément aux dispositions de l'article L133-3 du Code de Commerce. Le non-accomplissement de ces dispositions fait perdre au Client tous recours contre le transporteur et rend inopposable à la Société toute contestation ultérieure du Client.

8. RETOURS

Pour les articles non stockés par notre société aucun retour ne sera admis sans l'accord préalable du fournisseur de ceux-ci. Les conditions de reprises stipulées au paragraphe des conditions générales de vente de chaque fabricant seront applicables. Les marchandises devront être emballées de telle sorte qu'elles ne subissent pas de détérioration en cours de transport. Tous refus de leur part ne peuvent justifier de dédommagement de la Sté Cap Color.

Pour tout accord de reprise, un avoir correspondant sera émis après réception et contrôle des marchandises par le fournisseur pour les clients ayant un compte professionnel.

Le remboursement par CB ou virement sera émis après réception et contrôle des marchandises par le fournisseur pour les clients en paiement comptant.

Pour les articles stockés, les retours devront être effectués dans le délai d'un mois suivant la date de livraison. Aucun retour ne sera admis sans l'accord préalable exprès de notre société. La Société se réserve le droit de refuser le retour des Produits personnalisés selon les demandes du Client, comme par exemple les Produits teintés, le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation.

Pour tout accord de reprise, un avoir correspondant sera émis après réception et contrôle des marchandises par la Sté Cap Color pour les clients ayant un compte professionnel.

Le remboursement par CB ou virement sera émis après réception et contrôle des marchandises par la Sté Cap Color pour les clients en règlement comptant.

9. RECLAMATIONS

Le client est tenu de vérifier dès réception et avant utilisation tant la quantité (bon de livraison) que la qualité des marchandises reçues. Dès lors qu'un défaut apparaît au moment de la pose ou apparaîtrait simultanément à celle-ci, l'acheteur ou ses utilisateurs seront responsables de la pose intégrale du produit. Le fait de continuer le travail implique l'acceptation du produit. En toute éventualité notre responsabilité sera limitée à la valeur de la marchandise livrée par nous, qu'elles qu'en soient la cause et l'importance du préjudice subi.

Les teintes des Produits sont soumises à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication ; conformément aux standards, ces teintes bénéficient de tolérances d'usage. Les nuanciers et échantillons qui auront pu être remis au Client n'ont qu'une valeur indicative. En effet, étant donné la composition et la structure différente des matières, il est possible qu'une même teinte présente des différences de nuance d'un Produit à l'autre.

La responsabilité de la Société ne pourra donc pas être engagée en cas de différence entre la teinte du Produit final et celle présentée sur le nuancier ou l'échantillon concerné. Avant la mise en œuvre du Produit, le Client devra effectuer une application témoin afin de vérifier la teinte.

Aucune réclamation ne sera acceptée après application.

Le Client devra indiquer à la Société toute commande spécifique relative à un suivi de chantier. Si le Client omet de préciser lors de sa commande les références des teintes, la Société ne saurait être tenue responsable d'une variation de teintes.

En cas de réclamation, nous vous invitons à nous contacter par voie électronique : info@capcolor.fr ou par L.R.A.R.

Si une solution amiable n'était pas trouvée, vous avez conformément à la réglementation, le droit de saisir le médiateur de la consommation MEDICYS, contact@medicys.fr, en vue de la résolution amiable du litige.

10. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété est subordonné au paiement du prix à l'échéance convenue par l'acheteur.

Les chèques, lettres de change et cessions de créance ne sont considérées comme paiement qu'à dater de leur encaissement effectif auprès de l'acheteur. Le défaut de paiement d'une seule échéance en cas de paiement échelonné emporte l'exigibilité de la totalité du prix.

En cas de non-paiement du prix, le contrat sera résolu de plein droit à la demande du vendeur par simple lettre recommandée avec

accusé de réception adressé à l'acheteur, autorise le vendeur à reprendre les marchandises en stock et à refuser de livrer toute autre marchandise. La restitution des marchandises impayées sera due par l'acheteur défaillant à ses frais et risques sur simple mise en demeure par lettre recommandée et accusé réception.

Le vendeur sera dispensé de restituer les acomptes reçus sur le prix, lesquels se composeront avec les dommages et intérêts dus par l'acheteur ou la valeur des marchandises irrégulièrement transformées par l'acheteur.

L'acheteur peut utiliser le matériel vendu dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, mais il devra en cas de revente, informer son client de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve le vendeur initial de revendiquer entre ses mains soit la marchandise litigieuse soit le prix en vertu de l'article 22 de la loi du 25 janvier 1985.

L'acheteur doit conserver la marchandise vendue sous réserve de propriété de telle sorte qu'elle ne puisse être confondue avec les marchandises de même nature provenant d'autres fournisseurs.

Nonobstant la clause de réserve de propriété, les risques sont à la charge de l'acheteur.

11. JURIDICTION

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera soumis au droit française sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Grenoble.